

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

EXTRAIT du Registre des Délibérations
du Centre Communal d'Action Sociale de DIJON

Séance du 12 juin 2014

à laquelle étaient présents :

Présidente de Séance : Mme Françoise TENENBAUM

Membres présents : (13) Mme AKPINAR-ISTIGHAM, Mme AVENA, M. BERTHIER, M. BON, M. BOURGUIGNAT, Mme GAUTHIÉ, Mme GINDRE, M. JASPART, M. JORROT, Mme MARTIN-GENDRE, Mme OBRIOT, Mme POLONCEAU, Mme TENENBAUM.

Membres excusés représentés : (2) M. MILLOT (représenté par Mme TENENBAUM), Mme TROUWOST (représentée par M. BERTHIER).

Membres excusés : (2) Mme HERVIEU, Mme LECOMTE LE GRAND.

Date de convocation : 6 juin 2014

Délibération n° : 34-2014

Objet : Centres sociaux Balzac – Bourroches – Fontaine d'Ouche

**Avenant à la convention d'objectif et de financement des prestations de service
« Animation globale » et « Animation collective famille » avec la CAF**

Par courriel en date du 19 février dernier, la Caisse d'Allocations Familiales de Côte d'Or a adressé aux trois centres sociaux du CCAS un avenant à leurs conventions d'objectif et de financement des prestations de service « Animation Globale » et « Animation Collective Famille ».

Ces avenants portent sur une modification du taux de l'acompte versé. A compter de 2014, le taux maximum de 70 % préconisé par la Caisse Nationale des Allocations Familiales sera appliqué, soit 70 % du droit prévisionnel calculé, contre 80 % jusqu'à présent.

Ces modifications concernent l'article 5.3 des conventions initiales selon la formule indiquée dans les avenants joints au présent rapport.

Par conséquent, les membres du conseil d'administration :

- approuvent les termes de ces avenants ;
- autorisent le président à les signer, ainsi que toutes les conventions financières annuelles afférentes à leur mise en œuvre.

Adopté à l'unanimité.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil d'Administration.

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR

Déposé le :

19 JUIN 2014

Pour le Président et par délégation,
La Directrice Générale,



Nathalie POPADYAK



Destinataires :
Préfecture : 1
Registre : 1
DISH : 1
Receveur Municipal : 2

PUBLIÉ LE 10 JUIN 2014